

AVIS

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé communique :

La campagne d'agrément pour l'inscription sur la liste des médecins agréés pour le département de Martinique est ouverte.

Cette liste est établie dans chaque département par le Préfet sur proposition du directeur général de l'ARS, après avis du conseil départemental de l'ordre des médecins et du ou des syndicats départementaux des médecins.

Elle est valable trois ans , du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2026 , et est renouvelable.

Conformément à la réglementation, les médecins agréés ont la charge de procéder, pour le compte de l'administration, aux examens médicaux et expertises visant l'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, les fonctionnaires lors de leur congé maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés, les candidats aux écoles, instituts de formation du personnel médical et paramédical

Les médecins sont tenus de se récuser lorsqu'il s'agit de leurs patients.

S'inscrire sur la liste des médecins agréés

La fiche d'inscription est à renvoyer dûment complétée à l'adresse mail suivante :

Patricia.rimbert-nitarum@ars.sante.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Mme Patricia NITHARUM : 05 96 39 43 27 – patricia.rimbert-nitharum@ars.sante.fr